



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

---

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 142

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU VIRAGE À  
DROITE AU FEU ROUGE**

---

**Avis de motion donné le 17 janvier 2017  
Adopté le 14 février 2017  
En vigueur le 19 février 2017**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :*

*1° rue Alexandra / accès privé (Résidence Cardinal-Vachon);*

*2° avenue du Bourg-Royal / rue du Carrefour / accès privé;*

*3° avenue du Bourg-Royal / rue Rhéaume / accès privé;*

*4° boulevard Louis-XIV / rue de la Sérénité / accès privé;*

*5° avenue Royale / boulevard des Chutes / accès privé;*

*6° avenue Saint-David / accès privé (École Samuel-De-Champlain).*

*Toutes ces modifications ont pour but de retirer ces intersections du règlement afin de les insérer dans le règlement R.V.Q. 2111.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 142**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE  
BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'annexe IV du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.5V.Q. 92, est remplacée par l'annexe IV de l'annexe I du présent règlement.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

ANNEXE IV DU RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 92

**ANNEXE IV**

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE  
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT**

<b>Intersection</b>	<b>Approche</b>	<b>Période d'interdiction</b>
Bourg-Royal, avenue du / Loyola, rue	sud	en tout temps
Bourg-Royal, avenue du / Rhéaume, rue / Accès privé	ouest	en tout temps
Chutes, boulevard des / Collège, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Chutes, boulevard des / Terrasse-Orléans, rue de la	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Clemenceau, rue / Carrefour, rue du	sud	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Clemenceau, rue / Saint-David, avenue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
D'Estimauville, avenue / Alexandra, rue	ouest	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Glinel, rue / Saint-Michel, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Louis-XIV, boulevard / Seigneuriale, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Monseigneur-Gauthier, boulevard / Monument, avenue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Monseigneur-Gauthier, boulevard / Sanctuaire, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Raymond, boulevard / Labelle, avenue / Yves-Prévost, rue	est	de 7 heures à 22 heures

**ANNEXE IV**

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE  
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT**

<b>Intersection</b>	<b>Approche</b>	<b>Période d'interdiction</b>
Raymond, boulevard / Nordique, avenue	ouest	en tout temps
Raymond, boulevard / Perce-Neige, rue des / Accès privé	est	en tout temps
Raymond, boulevard / Sainte-Thérèse, avenue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
Raymond, boulevard / Sablonnières, avenue des	ouest	en tout temps
Royal, chemin / Sanctuaire, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Royale, avenue / Couvent, avenue du	sud	en tout temps
Royale, avenue / Temple, rue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Saint-David, avenue / Saint-David, avenue / Accès privé (École Samuel-De Champlain)	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Anne, boulevard / 113 <sup>e</sup> Rue / Accès privé	nord	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard (voie de desserte) / 113 <sup>e</sup> Rue	est	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Francheville, rue / Accès privé	nord	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Manège, rue du / Dufferin-Montmorency, autoroute	nord	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cambronne, rue / Vents, rue des	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cascades, avenue des	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cénacle, avenue du	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Seigneuriale, rue / Clemenceau, rue	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Nordique, avenue	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Saint-Michel, avenue	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :*

*1° rue Alexandra / accès privé (Résidence Cardinal-Vachon);*

*2° avenue du Bourg-Royal / rue du Carrefour / accès privé;*

*3° avenue du Bourg-Royal / rue Rhéaume / accès privé;*

*4° boulevard Louis-XIV / rue de la Sérénité / accès privé;*

*5° avenue Royale / boulevard des Chutes / accès privé;*

*6° avenue Saint-David / accès privé (École Samuel-De-Champlain).*

*Toutes ces modifications ont pour but de retirer ces intersections du règlement afin de les insérer dans le règlement R.V.Q. 2111.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*